

Grève de l'AFPC

L'alliance de la fonction publique du Canada a exercé son droit de grève pour plusieurs groupes. Cela signifie que certains de nos collègues du SESJ sont à l'œuvre sur une des nombreuses lignes de piquetage érigées au pays. Bien entendu, UCCO-SACC-CSN souhaite bonne chance à ses collègues dans leurs efforts pour améliorer leurs conditions de travail. Si vous souhaitez manifester votre soutien à titre personnel à vos ami-es ou collègues, ou même à votre conjoint ou conjointe, nous sommes certains que ces personnes apprécieront ce geste de solidarité. N'oubliez pas que le fait de participer à cette grève pendant vos heures de travail serait perçu comme une participation d'UCCO-SACC-CSN à une grève illégale et que cela pourrait nuire à nos négociations en cours. Nous n'avons pas le droit de grève, car nous sommes des travailleurs essentiels au sens de la loi. Le Service correctionnel devra mettre en place des mécanismes pour s'assurer que nous sommes en mesure d'effectuer notre travail d'une manière qui respecte nos collègues non essentiels et leur grève. En conclusion, nous souhaitons à nos camarades beaucoup de succès dans leur mobilisation et nous sommes convaincus que nous aurons leur soutien lorsque nous nous engagerons dans une mobilisation plus soutenue pour améliorer nos propres conditions de travail.

Changement d'assureur

Le lancement des souscriptions à l'assurance collective de Canada Vie est prévu pour la semaine prochaine. Les assurés recevront les invitations de la société par la poste ou par courriel, selon une approche progressive. Cette méthode est basée sur le mode de communication préféré des membres avec Sun Life. À la suite de vastes efforts de communication visant à encourager les membres du RSSFP à mettre à jour leurs renseignements sur l'adhésion préalable, Sun Life a constaté une forte augmentation des mises à jour. Les membres qui ont des questions peuvent communiquer avec le Centre de contact des membres du RSSFP de Canada Vie en composant le 1-855-415-4414. (Le Centre est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, heure locale des membres.) Pour tous les services et

garanties pour lesquels le montant maximal de remboursement augmentera, la majoration prendra effet le 1er juillet 2023. Cela signifie que les remboursements bonifiés s'appliqueront uniquement aux garanties et services visés à compter du 1er juillet 2023. Par exemple, à compter de cette date, la couverture pour les services de massothérapie passera de 300 \$ à 500 \$ par année. Ainsi, si un membre a présenté des demandes de remboursement de 300 \$ pour des soins de massothérapie dispensés avant le 1er juillet 2023, il pourra présenter des demandes de remboursement de 200 \$ supplémentaires après le 1er juillet 2023 pour des soins reçus après cette date.

Pour en savoir plus sur ce changement, vous pouvez consulter le site Web ci-dessous ou contacter votre exécutif local.

<https://www.canada.ca/en/treasury-board-secretariat/services/benefit-plans/health-care-plan/frequently-asked-questions/new-pshcp-faq.html>

<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/regimes-assurance/regime-soins-sante/foire-questions/nouvel-rssfp-faq.html>

Le PSPNET en Ontario

Le PSPNET est une unité clinique de l'Institut canadien de recherche et de traitement en sécurité publique (ICRTSP). Cette unité, située à l'Université de Regina, a été fondée pour soutenir la santé mentale et le bien-être du personnel de la sécurité publique (PSP) et des premiers intervenants. Le PSPNET propose notamment des thérapies et des services aux membres du personnel de la sécurité publique qui sont aux prises avec des problèmes de santé mentale. Ainsi, une séance de thérapie cognitivo-comportementale est offerte à nos membres du Québec, de la Saskatchewan, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et maintenant de l'Ontario. Les tâches de nos membres sont uniques et demander de l'aide, lorsque nous en avons besoin, est crucial pour notre santé. Le lien vers le service se trouve sur notre site Web (onglet

Priorités, puis Ressources en santé mentale et informations). Pour plus de commodité, vous pouvez également suivre ce lien : [PSPNET | Page d'accueil](#).

Médicaments – lignes directrices pour l'administration de la distribution

Nous rencontrons des problèmes avec le secteur de la santé à la suite d'une nouvelle note de service distribuée dans les régions. Cette note met nos membres devant leurs responsabilités en ce qui concerne l'observation directe liée à certains médicaments. Cependant, il est nécessaire que l'administration centrale, et plus particulièrement le secteur de la santé, comprenne que nous ne travaillons pas dans des hôpitaux. Nos institutions sont des pénitenciers – des lieux où la violence, les agressions et le trafic compliquent le travail quotidien. La nouvelle note indique qu'après les heures d'ouverture des centres de soins, les médicaments comme la méthadone, la suboxone et d'autres médicaments DOT seront placés dans des boîtes auxquelles les détenus pourront accéder pour s'autoadministrer un médicament sans observation directe. Bien que des boîtes de cette nature soient disponibles dans certains établissements depuis un certain temps, la pratique de la distribution de certains médicaments DOT ne correspond pas à la réalité. Nos membres ne doivent en aucun cas donner accès à des médicaments s'il y a des infirmiers ou des infirmières sur place. Nous attendons actuellement une nouvelle réunion avec le personnel des opérations et de la santé pour définir clairement nos tâches. Il n'est pas du ressort de nos membres d'être responsables de la distribution ou de l'administration de médicaments.

Questions relatives à la fouille

Le SCC a unilatéralement changé la façon dont les fouilles sont effectuées depuis l'adoption de la Loi C-16. UCCO-SACC-CSN fait activement pression sur le SCC pour qu'il installe des scanners corporels dès que possible dans chaque établissement afin de faciliter la fouille non seulement des détenus transgenres, mais aussi des détenus gériatriques. La réponse du SCC est lente. Nous avons contacté le ministre de la Sécurité publique à ce sujet dans l'espoir d'accélérer l'acquisition de scanners corporels. Certains gestionnaires ont diffusé des informations erronées sur le droit d'être accommodé si un agent ne peut pas effectuer une fouille à nu. Il est faux de dire que l'accommodement n'est possible que si une personne a été victime d'une agression sexuelle. Votre représentante ou représentant local-e ou régional-e de

Condition féminine Canada pourra vous guider dans votre demande d'accommodement. UCCO-SACC-CSN mène également un sondage sur la fouille en H dans la région du Pacifique et commence à en analyser les résultats. De manière préliminaire, nous pouvons dire que les membres sont clairement d'avis que la fouille en H crée de nouveaux risques. C'est un dossier que nous continuerons de suivre de près et pour lequel nous continuerons de nous battre.

En bref

Nous attendons toujours la publication des appels d'offres concernant les gants et les vestes à double protection. Le Service correctionnel du Canada travaille actuellement à ces appels d'offres à venir avec Services publics et Approvisionnement Canada.

La réglementation relative aux scanners corporels devrait être publiée dans la Gazette du Canada au cours des prochaines semaines. Cette publication marquera le début de la consultation officielle. UCCO-SACC-CSN a l'intention de s'assurer que les voix des CX seront entendues tout au long de cette consultation.

Deux maîtres-chiens du Québec et de l'Ontario ont terminé leur formation dans le Connecticut sur la détection d'appareils électroniques. Nous félicitons ces maîtres-chiens d'avoir terminé 1er et 2e de leur groupe. C'est une très bonne nouvelle de voir le SCC aller de l'avant avec une formation nouvelle et novatrice. Nous sommes impatients de voir davantage de maîtres-chiens formés et de constater l'efficacité de cette formation sur le terrain.

Solidairement,

Votre Comité exécutif